

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du seize mars deux mille vingt-six.

Président : Patrice DELHEURE - **Secrétaire de séance :** Sébastien VITALI

Membres présents : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Nathalie DURAND, David TARDIEU, Josiane RAYNAL, Valérie CAHUZAC, Marie-Claude VABRE, Thomas COUSTON, René MARCEAU, Nathalie VITTRANT, Jean-Philippe BLATGÉ, Séverine PAULHE, Sébastien VITALI, Laure BACABE, Emmanuelle ROYER, Pierre-Antoine ROUQUETTE, Nicolas VAYSSE, Carine COURTES.

Membres absents excusés : Mustapha MOURCHID procuration à David TARDIEU,

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
19	18	1	19

Le quorum est atteint.

02 13 2026 : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn (Territoire d'énergie):

Suite à la mise en place du Conseil Municipal et l'élection du Maire en date du 20 mars 2026, il doit être procédé par la nouvelle assemblée à l'élection des membres de la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn (SDET). Le conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués.

Résultat du vote :

Nom et prénom des candidats	Nbre de suffrages obtenus
- François COLLADO	19
- Sébastien VITALI	19

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :
François COLLADO et Sébastien VITALI

Le secrétaire de Séance
Sébastien VITALI

Le Maire
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérécoeurs, accessible par le lien : <https://www.telerecoeurs.fr/>

02_13_2026